

PEL en 2026 : caractéristiques, limites et options de clôture

Publié le : 20/01/2026

Auteur : Olifan Group

Le Plan d'Épargne Logement (PEL) est une épargne réglementée dont les règles sont fixées par la loi. Avec le temps, ses avantages se sont réduits (prime d'État, fiscalité, rémunération) et, pour certains plans, une échéance automatique approche. Cet article récapitule ce qu'est un PEL, ce qui a changé, ce que signifie l'échéance à partir de 2026 pour les PEL ouverts depuis le 1er mars 2011, et comment situer le PEL par rapport aux livrets.

À retenir

- Le PEL est une épargne réglementée : taux, plafond, durée et conditions sont fixés par la loi.
- Le taux est figé à l'ouverture, pour la durée de vie du plan.
- Depuis 2018, les intérêts sont fiscalisés dès la première année.
- Les PEL ouverts depuis le 1er mars 2011 sont plafonnés à 15 ans et seront clôturés à l'échéance à partir de 2026.
- Les livrets gardent une utilité pour l'épargne de précaution ou d'attente.

Le PEL en bref

Le Plan d'Épargne Logement (PEL) est une épargne réglementée. Ses caractéristiques sont encadrées : taux de rémunération, plafond, durée, conditions de versement et d'ouverture.

Ce qui le distingue :

- Un plafond de versements élevé pour une épargne réglementée : 61 200 €. Le montant moyen détenu sur un PEL dépasse aujourd'hui 25 000 €.
- Un versement minimum obligatoire : 540 € par an.
- Des versements possibles uniquement pendant les 10 premières années.
- Toute sortie d'argent interdit tout nouveau versement, contrairement à un livret.
- Un taux de rémunération figé à l'ouverture, pour toute la durée de vie du plan.
- Des droits à prêt immobilier à un taux, lui aussi, fixé à l'ouverture.

Des avantages en net recul

Au fil des années, les attraits du PEL se sont réduits.

Prime d'État

La prime d'État n'est plus accordée à compter des ouvertures 2018. Pour les ouvertures antérieures, elle n'existe que sous conditions très strictes et uniquement en cas de recours à un prêt immobilier issu du PEL.

Fiscalité

Depuis 2018, les intérêts sont fiscalisés dès la première année. Cela met fin à l'exonération des 12 premières années.

Taux de rémunération

Depuis août 2003, les taux n'ont jamais dépassé 2,5 % et sont aujourd'hui bien en-deçà de l'inflation.

Durée

Les PEL ouverts depuis le 1er mars 2011 sont plafonnés à 15 ans.

Une clôture bientôt automatique

La durée maximale a une conséquence directe : à partir de 2026, les PEL ouverts depuis le 1er mars 2011 arriveront automatiquement à échéance et seront clôturés.

Clôture anticipée du PEL : ce qu'il faut retenir

Rien n'interdit une clôture avant l'échéance.

- Avant 2 ans : la rémunération est ramenée au taux du CEL.
- Après 2 ans : aucune pénalité significative, ni remise en cause des intérêts acquis.

Faut-il encore conserver un PEL ?

Aujourd'hui, le PEL peut apparaître comme :

- un support peu rémunérateur,
- fiscalisé,
- contraignant,
- et peu adaptable aux évolutions de marché.

Le taux étant figé, il limite toute revalorisation. Conserver un PEL revient souvent à immobiliser une épargne qui pourrait être orientée vers des solutions plus performantes et mieux adaptées à ses objectifs.

Et les livrets dans tout ça ?

Les livrets d'épargne conservent une utilité pour :

- l'épargne de précaution,
- ou l'épargne d'attente (entre deux projets).

Le montant à conserver dépend de chaque situation, mais se situe généralement entre 2 et 6 mois de revenus, notamment selon :

- la stabilité professionnelle,
- la situation familiale,
- le niveau de patrimoine,
- la détention de biens immobiliers (travaux, appels de charges).

Le prélèvement à la source a réduit le besoin de trésorerie immédiate, mais d'autres facteurs peuvent l'augmenter. Les livrets restent un outil de sécurité, pas un outil d'enrichissement.

Et après ?

Optimiser son épargne ne signifie pas supprimer toute sécurité. L'enjeu est de donner à chaque euro un rôle précis, en cohérence avec ses objectifs de vie, son horizon de placement et sa fiscalité.

Pour aller plus loin, un accompagnement personnalisé peut aider à identifier des opportunités adaptées à votre situation